

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

05/09/2023

Date d'affichage :

19/09/2023

**SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2023**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le treize septembre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

**Membres présents : M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie - Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme FIMBEL Florence - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin - M. HEIDET Sylvain - M. KARLE Jean - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - Mr TEREBUS Michel - Mme VENCK-MILLET Gabrielle**

**Mme Sarah GROSCLAUDE a été nommée secrétaire de séance**

**Objet de la  
délibération**

**N° 54**

**Désignation d'un  
correspondant  
incendie et secours**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de la loi MATRAS du 25 novembre 2021, le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 a créé les conseillers municipaux correspondants incendie et secours.

Ce texte délimite le périmètre de ces nouvelles attributions.

Le correspondant incendie et secours a pour missions essentielles de :

. participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève de la commune ;

. concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;

. concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;

. concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

L'ensemble de ces missions doit faire l'objet de remontées régulières au conseil municipal.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de nommer **Mickaël RONDON** en tant que correspondant incendie et secours ;
- **PRECISE** qu'il sera assisté par Florent MONCHABLON et Sarah GROSCLAUDE, Adjoints au Maire.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Guy MICLO.

